

Convention De Formation "Thérapeute en Médiation Quantique"



Le présent contrat fait l'objet d'un engagement **entre** le/la consultant(e):

Nom :
Prénom :
Téléphone :

E-mail :
Adresse :
Profession :

et la Formatrice **Josiane Giacalone de Serenissimavita Institut 06 62 45 45 01 , 13 Rue des mésanges Bouhet 17540**

Il est convenu ce qui suit:

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat engage **Mme Giacalone Josiane** à réaliser un programme de Formation certifiante de "Médiateur en Coaching Quantique" selon sa méthode, son expérience et ses compétences.

Une copie de ce contrat est remise au Consultant au jour de sa signature

ARTICLE 2 – MODALITES D'INTERVENTION

Le programme de formation se compose de 3 cycles (5 jours et 2 fois 3 jours).

Le lieu de stage est fixé selon les disponibilités mais toujours en Charente-maritime.

Pendant, entre et après les deux cours le travail personnel de l'élève est nécessaire pour atteindre sa validation durant le processus d'accompagnement et du fait de l'objectif de formation ;

ARTICLE 3 – DATES DE DEBUT ET DE FIN DE FORMATION

Le contrat prend effet à la date de signature valant engagement (dates du 1er cours) du..... au

Les dates des deux autres sessions seront décidées lors du premier cours.

ARTICLE 4 – DEONTOLOGIE DE LA FORMATRICE

La coach de par son expérience délivre un certain nombre de conseils et d'outils que les stagiaires s'engagent à suivre.

La coach décline toute responsabilité pour les décisions professionnelles et personnelles de ses stagiaires qu'il autorise à utiliser son outil professionnel uniquement sous la forme enseignée.

ARTICLE 5- CONFIDENTIALITE

L'ensemble des données mentionnées dans le présent contrat sont strictement confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre exclusif de cette formation.

Elles ne seront à aucun moment et pour aucun motif, divulguées à des tiers

ARTICLE 6 – MODALITES DE REMUNERATION DE LA FORMATRICE

Un acompte de 30% (soit 500e) est demandé lors de la réservation pour engagement., le reste du montant de la prestation sera versé le jour du début de stage (soit 1000e). De même il vous sera demandé de verser alors les acomptes des 2 autres stages (soit 2 fois 200e)

ARTICLE 7- ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Le stagiaire s'engage à travailler dans le respect de la méthode, de la formatrice et de ses futurs consultants.

ARTICLE 9 – OBJECTIF (S) DE CETTE FORMATION

L'objectif de ce programme de formation est de développer cette méthode moderne et novatrice de coaching. Pour cela le stagiaire bénéficiera d'un travail approfondi sur lui même, de démonstrations en live, de nombreux travaux pratiques et de l'expérience d'anciennes élèves toujours présentes lors des sessions

Date et Signature du stagiaire
(avec mention "lu et approuvé" ainsi que "bon pour accord")

Signature de la formatrice